

Gérard CAUDRON

Maire



Vice -Président de la Métropole Européenne de Lille

Nous, Maire de Villeneuve d'Ascq,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2213-2,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 6 mars 1996 et en particulier l'article 3,

Vu le code de l'environnement et notamment l'article 571-17
Vu l'article L113-2 du Code de la Voirie routière,

Considérant la demande de dérogation présentée par la SNCF RÉSEAU INFRAPOLE NORD PAS DE CALAIS pour effectuer les travaux de démontage et maintenance de nuit au passage à niveau n°7 de la ligne SNCF de Fives Baisieux, rue Gaston Baratte, il convient de prendre toutes dispositions pour en permettre leur réalisation et garantir la sécurité des usagers,

N° 2021- 28428

ARRETONS

Article 1.

La SNCF RÉSEAU INFRAPOLE NORD PAS DE CALAIS est autorisée à effectuer des travaux de maintenance **de nuit entre 21h00 et 6h00** avec fermeture du passage à niveau n°7, rue Gaston Baratte, à compter du lundi 24 mai 2021 à partir de 22h00 jusqu'au samedi 29 mai 2021 à 12h00.

Article 2.

Durant cette période, la circulation des véhicules de toute nature à l'exception des véhicules de secours et de lutte contre l'incendie, sera interdite au droit du passage à niveau SNCF N° 7 rue Gaston Baratte, pour permettre à, SNCF RÉSEAU INFRAPOLE NORD PAS DE CALAIS d'effectuer les travaux cités ci-dessus.

Pendant la durée des travaux des itinéraires de déviation seront mis en place par le SNCF:

1-Pour les véhicules venant du boulevard du Comte de Montalembert, les véhicules devront emprunter l'itinéraire suivant, rue Kléber, rue Mangin, rue de l'Abbé Lemire, et rue du Général de Gaulle.

2-Pour les véhicules venant de la rue Gaston Baratte, les véhicules devront emprunter l'itinéraire suivant, rue des Martyrs, rue Galliéni, rue du Docteur Roux, rue Marcel Bouderiez et rue des Enfants de Sarajevo.

Article 3.

Durant cette période le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit au droit et sur une distance de 30m de part et d'autre du passage à niveau.

Article 4.

Durant cette période, la circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite sera maintenue en permanence par un itinéraire de déviation sécurisé sur une largeur de 1,20 m minimum mis en place par l'entreprise.

Article 5.

La pose, l'entretien et l'éclairage de la signalisation temporaire de chantier et des déviations se feront à la diligence et sous la responsabilité de la SNCF.

Pour une meilleure information des riverains, l'arrêté sera affiché sur les lieux d'intervention 48H avant le démarrage des travaux et la SNCF joindra la police municipale au 03.20.34.34.34 qui pourra procéder au constat.

Article 6.

Tout stationnement sur la zone précitée sera considéré comme gênant (Art. 417-10 code de la route) et il pourra être procédé à la mise en fourrière des véhicules gênants par les autorités compétentes dans les conditions prévues par les articles R 325-12 et suivant du code de la route

Article 7.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

Article 8.

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lille et Madame le Commissaire de Police de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de VILLENEUVE D'ASCQ,
- SDIS 59 Groupement Territorial 3 – Euro Parc Bat 4 – 1 rue de la Performance 59650 Villeneuve d'Ascq
- Monsieur le Directeur de TRANSPOLE à MARCQ-EN-BAROEUL,
- Monsieur le Directeur d'ESTERRA - 62 rue de la Justice 59800 LILLE,
- C.R.I.C.R. 61 avenue du Lieutenant Colpin BP 92 59652 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex,
- Service Régional des Transports de la D.R.E. Nord Pas de Calais 4 rue de Bruxelles BP 259 59019 LILLE Cedex,
- Police municipale de VILLENEUVE D'ASCQ,
- SNCF, Etablissement INFRAPOLE NORD PAS DE CALAIS 2, rue Danton- 59260 HELLEMMES.
- SNCF RÉSEAU-INFRAPOLE NORD PAS DE CALAIS Unité de production Voie de Lille Rue du pont de Tournai -59260 HELLEMMES.



Fait à VILLENEUVE D'ASCQ,
Le 30 avril 2021,
Le Maire,

Gérard CAUDRON.

Affiché **06 MAI 2021**